

Décision 2019/20

Mandat révisé du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique

L'Organe exécutif,

Rappelant les dispositions pertinentes des articles 7 et 8 de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance,

Rappelant également sa décision 1999/2 concernant la structure et l'organisation des travaux,

Rappelant en outre le mandat du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2000/4, annexe VII), dont il a pris note à sa dix-huitième session (ECE/EB.AIR/71, par. 58 c)),

Rappelant sa décision 2002/1 sur le financement des activités de base, telle que modifiée par la décision 2018/8,

Prenant note de la stratégie à long terme pour les activités relatives aux effets (ECE/EB.AIR/2009/17), adoptée à sa vingt-huitième session (ECE/EB.AIR/99, par. 25 b)),

Prenant également note des directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/2008/11, ECE/EB.AIR/WG.1/2008/16/Rev.),

Prenant acte des réalisations du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique et du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, notamment :

a) L'élaboration et la mise à jour de méthodes et bases de données relatives aux charges et niveaux critiques, afin d'évaluer le risque que posent pour les écosystèmes l'acidification, l'eutrophisation et les métaux lourds. L'approche a été élargie aux méthodes de modélisation dynamique pour permettre la simulation et l'évaluation de l'évolution temporelle de ces risques jusqu'aux futures années cibles ;

b) L'étude de méthodes d'élaboration de charges critiques pour la biodiversité, afin d'évaluer les effets des dépôts de soufre et d'azote sur les critères de biodiversité en général et sur la présence d'espèces végétales en particulier ;

c) La compilation, par le Centre de coordination pour les effets, de données nationales sur les charges critiques transmises par les centres nationaux de liaison, dans une base de données sur les charges critiques en matière d'acidification, d'eutrophisation et de biodiversité, moyennant l'utilisation de méthodes qui permettent de combler les lacunes et la collecte d'informations de base pour les pays européens parties qui ne fournissent pas leurs données nationales sur les charges critiques ; les données pour le Canada et les États-Unis d'Amérique ont été recueillies et compilées par le Centre de coordination pour les effets afin de compléter la couverture géographique de la Commission économique pour l'Europe ;

d) L'élaboration de méthodes tenant compte de la dynamique des réponses des écosystèmes à la pollution atmosphérique, en particulier le rôle de la biodiversité, les décalages dans le temps ainsi que les interactions avec les changements climatiques et les changements d'affectation des terres ;

e) La mise au point de méthodes et d'orientations pour la modélisation et la cartographie, décrites dans les rapports du Centre de coordination pour les effets, dans des

publications scientifiques et des documents officiels soumis au titre de la Convention aux sessions annuelles communes du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ;

f) La mise à jour et la publication du *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et des niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*¹⁷, qui décrit les méthodes de modélisation et de cartographie. Le manuel présente des indicateurs harmonisés permettant d'établir les niveaux et charges critiques ainsi que des méthodes pour évaluer les effets de l'acidification, de l'eutrophisation, des métaux lourds, de l'ozone et des matières particulaires sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, les cultures ou les matériaux de construction. Il a été mis à jour en collaboration avec le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures et le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ;

g) Le recensement, dans la région de la Commission économique pour l'Europe, des zones nationales et régionales présentant un dépassement des charges critiques, et l'évaluation de l'ampleur de ces dépassements, en collaboration avec le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, le Centre de synthèse météorologique-Est et le Centre de synthèse météorologique-Ouest ;

h) L'appui apporté au Groupe de travail des effets, au Groupe de travail des stratégies et de l'examen et à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, moyennant la fourniture de conseils scientifiques quant à l'utilisation et l'interprétation des données et des méthodes de modélisation relatives aux niveaux et charges critiques ; la mise à disposition de cartes de dépassement comprenant des informations complètes sur les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, aux fins de l'interprétation de l'efficacité des politiques et des analyses coûts-avantages ; la communication d'informations sur la réponse des écosystèmes dans le temps et les scénarios envisagés ;

i) La communication des données produites au titre du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique, conformément à la décision 2006/1 relative à la communication des données recueillies au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/89/Add.1) ;

Conscient de la nécessité d'actualiser le mandat du Programme en vue d'assurer sa conformité avec les dispositions des protocoles à la Convention, tels que modifiés, ainsi que de tenir compte des conclusions et priorités stratégiques telles que définies dans les documents suivants :

a) Stratégie à long terme révisée au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/142/Add.2) ;

b) Évaluation scientifique de 2016 de la Convention¹⁸ ;

c) Suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2017/3, ECE/EB.AIR/WG.5/2017/3/Corr.1 et ECE/EB.AIR/2017/4) ;

Prenant note de la recommandation du Groupe de travail des effets visant à transformer le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique en un centre de programme relevant du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique, à compter du 1^{er} janvier 2020,

¹⁷ La version la plus récente est disponible à l'adresse http://icpmapping.org/Latest_update_Mapping_Manual.

¹⁸ Voir Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd., *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016) ; Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et Changement Climatique Canada, *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016).

Notant avec satisfaction que l'Agence allemande de l'environnement, basée à Dessau (Allemagne), héberge le Centre de coordination pour les effets, que la France continue de diriger l'Équipe spéciale et que l'Institut suédois de recherche environnementale, basé à Stockholm (Suède), a proposé d'héberger le Centre de la modélisation dynamique,

1. *Adopte* le mandat révisé du Programme, tel qu'il figure dans l'annexe de la présente décision, comprenant les principaux objectifs et les fonctions que l'Équipe spéciale du Programme et les Centres du Programme doivent remplir en permanence, étant entendu que les activités supplémentaires et les tâches concrètes à exécuter ainsi que les produits associés à livrer à plus courte échéance seront inscrits dans les plans de travail biennaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention ;

2. *Décide* ce qui suit :

a) Les Centres du Programme, en coopération avec le Président de l'Équipe spéciale du Programme, sont responsables de la planification détaillée, de la coordination et de l'évaluation du Programme ;

b) Le ou les pays chefs de file sont responsables de la direction et de la coordination des travaux et des tâches courants de l'Équipe spéciale, de l'organisation de ses réunions, de la communication avec les experts participants, ainsi que des autres modalités d'organisation à arrêter conformément au plan de travail biennal. Les présidents de l'Équipe spéciale sont nommés par le ou les pays chefs de file pour mener à bien ces tâches ;

c) Au cas où un pays chef de file devrait cesser de jouer son rôle de chef de file, il est encouragé à en informer le secrétariat, les coprésidents et les autres pays chefs de file dès que possible, et de préférence au plus tard un an avant la date à laquelle il prévoit de cesser ses activités. Le pays chef de file qui se retire ne ménagera aucun effort pour assurer une transition sans heurts avec la structure de direction suivante, en veillant à ce que toutes les données et toutes les autres informations nécessaires au fonctionnement de l'Équipe spéciale soient fournies aux pays ou personne(s) concerné(s) ;

d) Les Centres du Programme et le Président de l'Équipe spéciale sont chargés d'exécuter les travaux qui leur sont confiés dans les plans de travail biennaux approuvés par l'Organe exécutif et d'en rendre compte, ainsi que d'en informer les autres organes compétents.

Annexe

Mandat révisé du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique

1. Le Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique continuera de fournir au Groupe de travail des effets, à l'Organe exécutif et à d'autres organes subsidiaires, des informations complètes sur : les niveaux et charges critiques de certains polluants ainsi que leurs dépassements ; l'élaboration et l'application d'autres méthodes pour les approches fondées sur les effets ; et l'établissement de modèles et de cartes des effets actuels de la pollution atmosphérique et de leurs tendances.
2. Les Centres du Programme et le Président de l'Équipe spéciale rendront compte de leurs activités et résultats au Groupe de travail des effets.
3. Les fonctions communes de l'Équipe spéciale du Programme, du Centre de coordination pour les effets et du Centre de la modélisation dynamique sont les suivantes :
 - a) Collaborer avec les centres nationaux de liaison et leur fournir des orientations sous la forme d'informations complètes sur :
 - i) Les niveaux et charges critiques et le risque de dépassement pour certains polluants, et les effets au regard des critères pertinents du milieu naturel ;
 - ii) Les modèles et les cartes des effets actuels et des tendances de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes terrestres et aquatiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe ;
 - b) Organiser des réunions et ateliers annuels, selon qu'il convient, afin de partager avec toutes les Parties, en particulier les Parties d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les connaissances sur les charges critiques et les méthodes de modélisation qui tiennent compte des risques pour les écosystèmes terrestres et aquatiques ;
 - c) Exécuter les tâches adoptées dans le volet scientifique du plan de travail de la Convention, établi par le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif, pour autant que des fonds suffisants soient disponibles ;
 - d) Apporter une aide au Groupe de travail des effets, au Groupe de travail des stratégies et de l'examen et à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, moyennant la fourniture de conseils scientifiques quant à l'utilisation et l'interprétation des données et des méthodes de modélisation relatives aux niveaux et charges critiques ;
 - e) Collaborer avec d'autres Programmes internationaux concertés pour mieux comprendre les écosystèmes terrestres et aquatiques, mettre au point des relations dose-réponse les concernant, promouvoir la participation de toutes les Parties et de tous les organes de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance concernés et chercher comment exploiter les connaissances et informations recueillies collectivement dans le cadre commun des modèles atmosphériques dynamiques ;
 - f) Collaborer avec le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée pour élaborer et évaluer des scénarios de pollution, et avec le Centre de synthèse météorologique-Est et le Centre de synthèse météorologique-Ouest du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe pour compiler des cartes de dépôts afin de pouvoir calculer les charges critiques et leurs dépassements ;

g) Élaborer et appliquer d'autres méthodes pour les approches fondées sur les effets, notamment par les activités suivantes :

i) Étude des échelles temporelles et des décalages dans le temps des réponses aux variations de la pollution atmosphérique ;

ii) Conception de nouveaux modèles atmosphériques dynamiques décrivant la réponse dans le temps ;

iii) Modélisation des effets sur les indicateurs pertinents de la biodiversité, et des effets possibles sur certains services écosystémiques, en collaboration avec d'autres entités du Groupe de travail des effets ;

h) Initier et faciliter la coopération entre :

i) Les groupes de recherche et les organisations qui relèvent de la Convention et les autres, afin d'augmenter la visibilité et d'élargir les possibilités d'exploitation des résultats de la modélisation des charges critiques et de leurs dépassements, obtenus par le Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique, de façon efficace et rentable. La collaboration avec des partenaires externes à la Convention concerne, en particulier, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention sur la diversité biologique et l'Union européenne ;

ii) Le Groupe de travail des effets et les groupes et réseaux de recherche tels que le réseau eLTER et LifeWatch, qui œuvrent à la mise au point et à l'application de modèles dynamiques des effets de la pollution atmosphérique, des changements climatiques et de l'utilisation des terres à l'extérieur du Groupe de travail des effets ;

i) S'acquitter des autres tâches qui leur sont confiées par le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif.

4. Les fonctions de l'Équipe spéciale sont les suivantes :

a) Planifier, organiser et évaluer les activités du Programme ; examiner et évaluer les méthodes et banques de données relatives aux niveaux et charges critiques et à leurs dépassements, ainsi que les (tendances des) risques d'effets sur les indicateurs pertinents de la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques ;

b) Décrire les méthodes de modélisation et de cartographie dans le *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et des niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*¹⁹ ;

c) Formuler des recommandations concernant le perfectionnement des approches fondées sur les effets et les besoins futurs en matière de modélisation et de cartographie.

5. Les fonctions du Centre de coordination pour les effets sont les suivantes :

a) Établir et gérer des bases de données pour le calcul des charges critiques et de leurs dépassements, et l'établissement des cartes correspondantes pour toute la région de la Commission économique pour l'Europe, dans le cadre du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique, et fournir des orientations techniques quant à l'utilisation et l'interprétation des données relatives aux charges critiques et à leurs dépassements ;

b) Appliquer, dans les méthodes de modélisation, les connaissances établies sur les effets des principaux polluants atmosphériques sur le milieu naturel, y compris les informations issues d'échanges avec d'autres entités de la Convention et groupes de recherche sur les relations dose-réponse évaluées, afin de protéger les écosystèmes ;

¹⁹ La version la plus récente est disponible à l'adresse http://icpmapping.org/Latest_update_Mapping_Manual.

c) Appuyer l'élaboration de modèles atmosphériques dynamiques qui décrivent la réponse dans le temps des indicateurs pertinents de la biodiversité, en collaboration avec d'autres programmes internationaux concertés et le Centre de la modélisation dynamique ;

d) Appliquer des méthodes pour les approches fondées sur les effets, y compris la modélisation dynamique et la modélisation des effets sur les indicateurs pertinents de la biodiversité ;

e) Organiser périodiquement des séances de formation et des ateliers afin d'aider les centres nationaux de liaison dans leurs travaux ;

f) Gérer et mettre à jour les bases de données pertinentes et servir de centre d'échanges d'informations pour la collecte des données relatives aux niveaux et charges critiques et l'échange de ces données entre les Parties et les organes de la Convention ;

g) Produire les informations et données nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, s'agissant des indicateurs de la santé des écosystèmes naturels, y compris les charges critiques et leurs dépassements.

6. Les fonctions du Centre de la modélisation dynamique sont les suivantes :

a) Mettre au point et promouvoir des méthodes axées sur la modélisation dynamique, afin de compléter les travaux d'évaluation des effets sur les écosystèmes, en collaboration avec toutes les entités du Groupe de travail des effets ;

b) Élaborer, tester et mettre au point des indicateurs de biodiversité adaptés, à l'aide de modèles dynamiques qui peuvent être utilisés pour le calcul des charges critiques, en étroite collaboration avec le Centre de coordination pour les effets, l'Équipe spéciale du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique et d'autres programmes internationaux concertés ;

c) Recenser les lacunes dans la modélisation des effets sur les écosystèmes au titre du Groupe de travail des effets et proposer des domaines où une action complémentaire serait utile ;

d) Créer et gérer le site Web commun du Groupe de travail des effets, en vue de rendre tous les travaux du Groupe accessibles à partir d'un seul point d'entrée ;

e) Faciliter la coopération entre le Groupe de travail des effets et les groupes de recherche et les organisations qui ne relèvent pas de la Convention afin d'augmenter la visibilité et d'élargir les possibilités d'exploitation des résultats obtenus par le Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique en particulier et par d'autres programmes internationaux concertés, de façon efficace et rentable ;

f) Promouvoir la participation de toutes les Parties et de tous les organes de la Convention concernés et chercher comment exploiter les connaissances et informations recueillies collectivement dans le cadre commun des modèles atmosphériques dynamiques ;

g) Établir des liens entre les groupes de la surveillance à long terme et ceux chargés de l'élaboration de modèles atmosphériques dynamiques, relevant de la Convention.